

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Lettre d'information N°17 / 2021 – Septembre



L'épicerie Taste France organisée dans le cadre de la campagne BtoC du MAA pendant le festival Taste of London le 18 juillet dernier

Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).

Agenda international

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible à [ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse commission.internationale@franceagrimer.fr

Le prochain groupe de travail « Opportunités pays » aura lieu le jeudi 14 octobre de 14h à 16h.

Le prochain Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle aura lieu le vendredi 19 novembre de 9h30 à 12h.

La prochaine réunion plénière de la CTI Internationale aura lieu le jeudi 2 décembre de 9h30 à 12h30.

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; anatole.gaultier@franceagrimer.fr

Accompagner dans la durée

Prolongation jusqu'à juin 2022 des Chèques Relance Export

Des mesures d'adaptation du volet export de France Relance ont été présentées lors du Conseil stratégique de l'export le 1^{er} septembre dernier. Il a notamment été annoncé que la période éligible de réalisation des actions couvertes par les Chèques Relance Export s'étendrait jusqu'au 30 juin 2022. Le dossier d'éligibilité doit toutefois être envoyé avant le 20 décembre 2021 (et avant la réalisation de la prestation).

Pour en savoir plus sur les Chèques Relance Export, [cliquer ici](#).

Publication de l'étude BtoC de Sopexa sur les tendances et opportunités pour les produits français sur le marché polonais

Cette étude, financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a pour objectif de dégager les grandes tendances en matière de consommation ainsi que les exigences marketing qui en découlent, dans le secteur de l'alimentaire en Pologne. Il s'agit d'identifier les leviers porteurs en matière de positionnement de gamme, d'allégations ou de présentation produit qui permettront de dégager des bonnes pratiques dont les produits français pourront s'inspirer.

Pour consulter l'étude, [cliquer ici](#).

Contacts : xavier.herry@agriculture.gouv.fr ; claire.maurice@sopexa.com ;
maxime.cambien@sopexa.com

Revoir le webinaire de Bretagne Commerce International et Sopexa sur les opportunités du marché de l'alimentaire en Arabie saoudite

Le 5 juillet dernier, à l'occasion de l'Open de l'international de BCI, l'étude financée par le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation sur l'Arabie saoudite a été présentée par Edwina Salvatori (Directrice de Sopexa à Dubaï). Sur la base de son expérience de terrain, elle a présenté les opportunités que l'Arabie saoudite pouvait offrir aux exportateurs agroalimentaires français.

Pour revoir ce webinaire, [cliquer ici](#).

Pour consulter les supports présentés, [cliquer ici](#).

Pour télécharger l'étude MAA/Sopexa sur l'Arabie saoudite, [cliquer ici](#).

Contacts : annie.mugnier@bretagne-ouest.cci.bzh ; claire.maurice@sopexa.com ;
edwina.salvatori@sopexa.com

Lancement de deux études FranceAgriMer sur les marchés de la Belgique et des Pays-Bas

Dans le prolongement du GT « Opportunités – Pays » du 8 juillet au cours duquel une liste des pays cibles a été validée, FranceAgriMer envisage de réaliser deux études portant sur les opportunités des marchés de la Belgique (en complément de l'[étude BtoC réalisée par SOPEXA en 2020](#)) et des Pays-Bas pour les produits français. Les réexportations de produits agroalimentaires depuis ces deux pays seront également étudiées. Les livrables sont attendus pour le deuxième semestre 2022.

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; anatole.gaultier@franceagrimer.fr

Ouvrir et maintenir les marchés

Report des contrôles aux frontières britanniques

Dans un [communiqué de presse](#), le gouvernement britannique a annoncé le 14 septembre un délai pour les échéances de la mise en place de certains contrôles à la frontière. Les déclarations et contrôles douaniers complets seront maintenus le 1er janvier 2022, sans changement par rapport au calendrier précédent, même si les déclarations de sûreté et de sécurité ne seront désormais pas requises avant le 1^{er} juillet 2022.

Selon le calendrier révisé, les formalités sanitaires et phytosanitaires (SPS) seront les suivantes :

- 1^{er} janvier 2022 : prénotification pour tous les produits SPS (produits d'origine animale et végétaux dits « réglementés »), sans exigence de certification par les autorités des pays exportateurs.
- 1^{er} juillet 2022 : certification pour tous les produits SPS (produits d'origine animale et végétaux dits « réglementés ») avec contrôle physique à la frontière.

Des détails doivent encore être fournis par les autorités britanniques pour mieux comprendre les conséquences pratiques de ces annonces.

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

FranceAgriMer met à disposition une traduction des nouvelles exigences du Royaume-Uni sur les produits alimentaires composites en application au 1^{er} janvier 2022

A partir du 1^{er} janvier 2022, les autorités britanniques vont exiger un certificat sanitaire pour les produits alimentaires d'origine animale, y compris les produits alimentaires « composites ». Pour rappel, un produit composite est une denrée contenant à la fois des produits d'origine animale transformés et des produits d'origine végétale, y compris lorsque la transformation du produit primaire fait partie intégrante de la production du produit final. Sur ce sujet, le Royaume-Uni applique les mêmes règles que celles de l'Union européenne avant l'entrée en vigueur de la Loi Santé Animale (LSA).

Pour appuyer les professionnels, FranceAgriMer a mis à disposition une traduction française des documents explicatifs élaborés par les autorités britanniques.

Pour les consulter, [cliquer ici](#).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

La cellule BREXIT de FranceAgriMer publie un mode opératoire pour la création d'un compte utilisateur dans l'outil TRACES-NT

Dans le cadre de la migration du module export de TRACES-Classic vers TRACES-NT pour les denrées animales ou d'origine animale (DAOA), un mode opératoire a été transmis aux exportateurs français pour une bonne utilisation. En effet TRACES-NT va devenir l'application de traitement des certificats par les DDPP pour les exports vers le Royaume-Uni et quelques pays tiers. Les établissements manipulant des DAOA ont été enregistrés dans l'outil par la DGAL en vue de l'échéance du 1^{er} octobre. Aussi, il appartient désormais aux exportateurs de se créer un compte utilisateur nominatif dans TRACES-NT, en suivant les consignes de ce [mode opératoire](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [page du MAA dédiée au Brexit et aux contrôles sanitaires et phytosanitaires](#) et le document récapitulatif [« Exporter vers le Royaume-Uni »](#).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

Webinaires du DEFRA sur les modalités d'importation de produits européens par les opérateurs britanniques

Le DEFRA (Department for Environment, Food, and Rural Affairs) organise depuis cet été une série de webinaires gratuits pour expliquer les nouvelles exigences pour continuer à importer les produits suivants depuis le Royaume-Uni en provenance de l'UE :

- les aliments et boissons d'origine animale destinés à la consommation humaine (« POAO » en anglais), tels que la viande, le poisson et les produits laitiers ;
- les sous-produits animaux ;
- les produits alimentaires composites.

Pour revoir les webinaires passés, [cliquer ici](#).

Pour vous inscrire aux prochains webinaires sur le thème « Comment soumettre une notification d'import dans IPAFFS », cliquer sur les liens suivants :

- [Mercredi 22 septembre : 13h30-14h30](#)
- [Jeudi 23 septembre : 9h30-10h30](#)
- [Mercredi 29 septembre : 13h30-14h30](#)
- [Jeudi 30 septembre : 9h30-10h30](#)

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

Rencontre entre les Douanes chinoises et l'Union Européenne sur la gestion des mesures à l'importation

Une réunion s'est déroulée le 30 juillet dernier entre l'Union européenne (Délégation de l'UE et Commission) et la GACC (Douanes chinoises) au sujet des décrets 248 (enregistrement des importateurs) et 249 concernant la gestion des mesures à l'importation. La GACC confirme l'obligation très extensive du champ de l'enregistrement des établissements qui produisent et exportent des produits alimentaires vers la Chine, obligation qui englobe ainsi les vignobles, mais se dit néanmoins ouverte à poursuivre les échanges. Tous les enregistrements, aussi bien pour les produits à risque élevé que faible, devront être effectués sur le site CIFER développé par les autorités chinoises, une fois que le site sera fonctionnel. La GACC laisse entrevoir une certaine ouverture à considérer des délais de transition pour l'application de ces décrets dont la mise en application est prévue au 1er janvier 2022. Une autre réunion est prévue pour aborder certains points restant à clarifier.

Contact : francois.blanc@dgtresor.gouv.fr

Promouvoir les produits et l'expertise française

Une épicerie française sur Taste of London 2021 pour séduire les consommateurs anglais

Dans le cadre de la campagne de promotion Taste France conduite pour le MAA par Sopexa, une « épicerie française » éphémère était présente sur le festival Taste Of London 2021 du 7 au 18 juillet dernier. Pendant dix jours au cœur de Regent's Park, ce stand pavillonnaire a vu défiler des dégustations, démonstrations culinaires et sessions d'accords mets et vins animées par des chefs et des sommeliers. Une nouvelle participation est étudiée pour 2022 dans un meilleur contexte sanitaire.



Contacts : xavier.herry@agriculture.gouv.fr ; claire.maurice@sopexa.com

Webinaires de FranceAgriMer consacrés aux aides à la promotion des vins dans les pays tiers

La Direction des Interventions de FranceAgriMer a lancé le 15 septembre un nouvel appel à projets pour la mesure de promotion des vins sur les marchés des pays tiers. Ces aides sont destinées à la fois aux organisations professionnelles et aux entreprises privées, et permettent d'améliorer la compétitivité internationale des vins français en développant leur image de qualité à l'étranger. Afin d'accompagner au mieux les opérateurs éligibles, FranceAgriMer a organisé deux webinaires de présentation du dispositif.

Pour les revoir, [cliquer ici](#).

Contact : viti-promotion@franceagrimer.fr

Report de la mission collective agroalimentaire à Singapour au printemps 2022

Après une première action digitale mise en place en juin 2020 avec la Team France Export pour accompagner une cinquantaine d'exportateurs français sur le marché singapourien, une mission collective de prospection semi-digitale était prévue à l'automne 2021. Le comité de pilotage de la mission a finalement acté son report au printemps 2022 qui permettrait de l'assurer en présentiel. Réalisée avec l'appui des pouvoirs publics et des interprofessions, cette mission est pilotée par la Chambre de commerce française à Singapour et porte sur les secteurs fruits et légumes, pommes de terre, produits laitiers, viande porcine et charcuterie. Elle prévoit les actions suivantes : rendez-vous BtoB, séminaire technique, conférence de presse, ateliers culinaires, et cocktail dinatoire avec dégustations commentées par filière.

Contacts : asimon@fccsingapore.com ; wchngetit@fccsingapore.com

Fin du programme d'assistance technique sur les indications géographiques en Ukraine

Un programme d'assistance technique au bénéfice du ministère de l'Agriculture ukrainien s'est achevé en juin dernier. Ce programme d'une durée de trois ans, piloté par des cabinets d'étude français et allemand en consortium avec FranceAgriMer, a mobilisé des agents de l'INAO, des chambres d'agriculture et des experts locaux. Une réglementation sur les indications géographiques a été mise en place, visant notamment à la protection des IG françaises exportées vers l'Ukraine ainsi que la reconnaissance de produits traditionnels ukrainiens comme le miel de la région des Carpates, la cerise de Melitopol ou encore la viande de mouton de Frumushyka. Un circuit agrotouristique a également été mis en place, renforçant l'impact sur le développement rural des indications géographiques.

Contact : alice.wanneroy@franceagrimer.fr

Lancement du projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) sur financement de l'AFD

Ce projet est piloté par Expertise France, tandis que France Vétérinaires International (FVI) et FranceAgriMer sont chargés de mobiliser l'expertise française. Les opérateurs techniques spécialisés (instituts et enseignement agricole) seront mobilisés pour une durée de trois ans afin de développer un programme de formation continue pour les professionnels de l'élevage intensif couvrant l'alimentation, l'habitat, la santé et la gestion des élevages.

Contact : mathilde.hussonnois@franceagrimer.fr

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en oeuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultable sur la page www.franceagrimer.fr/RGPD

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.